



DÉCISION N°01-2024

PRÉEMPTION D'UN BIEN sans réserve SIS La Goulette 41130 Châtillon-sur-Cher (parcelle 0F2529)

Le maire :

Vu l'article L.2221-22 (ou L.5211-10) du Code des collectivités territoriales,

Vu les articles L.210-1, L.213-3, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 portant délégation au maire pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération communautaire en date du 30 juin 2021 instituant et déléguant le droit de préemption urbain aux communes sur l'ensemble de leur territoire à l'exception des zones ayant une vocation économique,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24/01/2024 relative au bien sis La Goulette 41130 Châtillon-sur-Cher appartenant à M. Frank MEUNIER et M. Régis MEUNIER cadastré 0F2529 au prix de 260 euros+ frais d'acte,

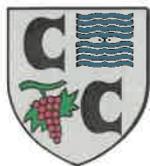
Considérant la tension immobilière importante et le manque de biens locatifs sur la commune de Châtillon-sur-Cher,

Article 1

Décide de préempter le bien situé La Goulette 41130 Châtillon-sur-Cher, cadastré 0F2529, d'une surface de 1300 m² aux conditions financières suivantes, soit une offre d'acquisition au prix de 260 euros (*DEUX CENT SOIXANTE EUROS*) + *frais d'acte*.

Article 2

La préemption est faite aux conditions financières de la déclaration d'intention d'aliéner ; en conséquence, la vente est parfaite. L'acte de vente devra donc être régularisé sous le délai de trois mois.



Article 3

Cette décision sera notifiée à Maître Charlotte ACIN et Messieurs Frank et Régis MEUNIER (*les propriétaires*).

Article 4

Il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Ampliation sera transmise à M. le préfet.

Fait à Châtillon-sur-Cher le 13 février 2024

NB : Le délai de recours auprès du tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Copie conforme au registre
Châtillon-sur-Cher, le 13 février 2024

Le Maire,
Alain POMA





DÉCISION N°02-2024

PRÉEMPTION D'UN BIEN sans réserve SIS Pisse-Oison 41130 Châtillon-sur-Cher (parcelle 0F609)

Le maire :

Vu l'article L.2221-22 (ou L.5211-10) du Code des collectivités territoriales,

Vu les articles L.210-1, L.213-3, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 portant délégation au maire pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération communautaire en date du 30 juin 2021 instituant et déléguant le droit de préemption urbain aux communes sur l'ensemble de leur territoire à l'exception des zones ayant une vocation économique,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24/01/2024 relative au bien sis Pisse-Oison 41130 Châtillon-sur-Cher appartenant à M. Frank MEUNIER et M. Régis MEUNIER cadastré 0F609 au prix de 980 euros+ frais d'acte,

Considérant la tension immobilière importante et le manque de biens locatifs sur la commune de Châtillon-sur-Cher,

Article 1

Décide de préempter le bien situé Pisse-Oison 41130 Châtillon-sur-Cher, cadastré 0F609, d'une surface de 2450 m² aux conditions financières suivantes, soit une offre d'acquisition au prix de 980 euros (*NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS*) + *frais d'acte*.

Article 2

La préemption est faite aux conditions financières de la déclaration d'intention d'aliéner ; en conséquence, la vente est parfaite. L'acte de vente devra donc être régularisé sous le délai de trois mois.

Article 3

Cette décision sera notifiée à Maître Charlotte ACIN et Messieurs Frank et Régis MEUNIER (*les propriétaires*).



Article 4

Il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Ampliation sera transmise à M. le préfet.

Fait à Châtillon-sur-Cher le 13 février 2024

NB : Le délai de recours auprès du tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Copie conforme au registre
Châtillon-sur-Cher, le 13 février 2024

Le Maire,
Alain POMA





DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

N° dossier	Reçu le	Nom-adresse Propriétaire	Nom-adresse mandataire	Adresse du bien	Référence cadastrale	Nom-Prénom Acquéreur	Transmission Services Fiscaux
4/2024	24/01/24	M. MEUNIER Franck M. MEUNIER Régis	Me Charlotte ACIN	PISSE-OISON	F 609	GFR MEUNIER DUPUY	05/02/24

NB : la parcelle F 609 est située en zone UB (soumis au DPU) au PLUi

Châtillon-sur-Cher, le 05/02/24

Le Maire,
Alain POMA



Réunion commission	Prix proposé	Application D.P.U.	Transmission Notaire	Transmission Services Fiscaux
08 02 24	980,00 € + frais d'acte	OUI	12 02 24	12 02 24

Châtillon-sur-Cher, le 12/02/2024

Le Maire,
Alain POMA



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 041-214100430-20240213-D02_2024-AI

2025

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 041-214100430-20240213-D02_2024-AI

Berger
Levrault



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



cerfa

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [🔗](#)

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
 - Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- Demande d'acquisition d'un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ____/____/____ N° d'enregistrement : _____

Prix moyen au m² : _____

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1

MEUNIER

Prénom 1

Franck

Profession 1 (facultatif) (6) : gérant de société

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession 1 (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : 2 et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Voie : 1 rue des Veaux [REDACTED]

Lieu-dit : [REDACTED] Localité : STRASBOURG [REDACTED]

Pays : [REDACTED] Division territoriale (si international) : [REDACTED]

Code postal : 67000 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Téléphone (facultatif) : [REDACTED] Indicatif (facultatif) : [REDACTED]

Adresse électronique (facultatif) : [REDACTED]@[REDACTED]

B - Situation du bien**Adresse précise du bien**La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? Oui Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Type de voie : [REDACTED] Nom de la voie : Lieudit PISSE-OISON [REDACTED]

Lieu-dit : PISSE-OISON [REDACTED]

Localité : CHATILLON-SUR-CHER [REDACTED]

Code postal : 41130 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 0ha 24a 50ca [REDACTED]

Références cadastrales de la parcelle

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	F	609	PISSE-OISON	CHATILLON-SUR-CHER	00 ha 24 a 50 ca

i Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) Oui Non**C - Désignation du bien****Immeuble** Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : [REDACTED]

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : 1/1 [REDACTED]

Nature des droits cédés Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
			2 450 M ²		

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

Bâtiments vendus en totalité (11) :

Surface construite au sol (m²) : Surface utile ou habitable (m²) :

Nombre de : Niveaux Appartements Autres locaux

Caractéristiques du bien (division en volumes)

Vente en volumes N° des volumes :

Caractéristiques du bien (copropriété)

Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés :

Le bien est achevé depuis : Plus de 4 ans Moins de 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : Plus de 10 ans Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? Oui ⓘ Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.
 Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : Nombre de parts cédées :

Désignation des droits : Nombre total de parts :

Nature :

Numéro des parts :

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? Oui Non

D - Usage et occupation (14)

Usage ⓘ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

Habitation Professionnel Commercial Agricole

Autre (préciser) :

Occupation

- Par le(s) propriétaire(s)
- Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.
- Sans occupant
- Autre (préciser) : [REDACTED]

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
- Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : Oui Non

Préciser la nature : [REDACTED] Indiquer si rente viagère antérieure : Oui Non

F - Modalité de la cession ou de la donation**1 - Vente amiable**

Prix de vente hors commission (en chiffres) : [REDACTED] (en lettres) : [REDACTED]

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : [REDACTED]

Évaluation hors commission (en chiffres) : [REDACTED] (en lettres) : [REDACTED]

Dont éventuellement inclus : Mobilier : [REDACTED] Autres : [REDACTED]

Vente indissociable d'autres biens : Oui Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

[REDACTED]

Modalité de paiement

Comptant à la signature de l'acte authentique À terme (préciser) :

[REDACTED]

Si commission, montant : [REDACTED] TTC HT

À la charge de : Acquéreur Vendeur

Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

[REDACTED]

Évaluation de la contrepartie : [REDACTED]

Rente viagère Montant annuel : [REDACTED] Montant comptant : [REDACTED]

Bénéficiaire(s) de la rente :

[REDACTED]

Droit d'usage et d'habitation Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : [REDACTED]

Autres modalités de transfert

Échange

Désignation des biens reçus en échange :

[REDACTED]

Montant de la soule le cas échéant : [REDACTED]

Propriétaires contre-échangistes :
[REDACTED] Apports en société

Bénéficiaire : GFR MEUNIER-DUPUY Estimation du bien apporté : 980 euros + frais d'acte

 Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : [REDACTED] Estimation des locaux à remettre (dation) : [REDACTED]

 Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : [REDACTED]**2 - Adjudication (16)** Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : [REDACTED] Montant de la mise à prix : [REDACTED]

Lieu de l'adjudication :
[REDACTED]**3 - Donation (17)** Oui Non**G - Les soussignés déclarent**

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage

Prénom

[REDACTED] [REDACTED]

Profession : [REDACTED]

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

[REDACTED] [REDACTED]

Dénomination

Forme juridique

GFR MEUNIER-DUPUY

GROUPEMENT FONCIER RURAL

N° SIRET

[REDACTED]

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Voie : 6 rue du Faisan [REDACTED]

Lieu-dit : [REDACTED] Localité : STRASBOURG [REDACTED]

Pays : [REDACTED] Division territoriale (si international) : [REDACTED]

Code postal : 67000 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Téléphone (facultatif) : [REDACTED] Indicatif (facultatif) : [REDACTED]

Adresse électronique (facultatif) :
[REDACTED]@[REDACTED]

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (acquéreur(s) (19) :

- 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).
- 3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Fait à : Poitiers

Le : 22 janvier 2024

Signature et cachet s'il y a lieu
OFFICE 21 Notaires associés
21 bis, rue de Chaumont
86011 POITIERS

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage
ACIN

Prénom
Charlotte

Qualité
notaire associé

Adresse électronique :

constance.pelletier.86001 @ notaires.fr

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 21 Bis Voie : rue de Chaumont

Lieu-dit : _____

Localité : Poitiers Pays : _____

Code postal : 86011 BP : 30455 Cedex : _____

Téléphone : 05.49.62.99.00 Indicateur si international) : + _____

I - Observations

Cadre réservé au titulaire du droit de

La Commune souhaite faire valoir son droit de préemption urbain
Châtillon-sur-Cher, le 08 02 24
Le Maire,
Alain POMA

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour

superficie : **A SUPPRIMER AVANT IMPRESSION : Annexe à retrouver complétée automatiquement dans un autre courrier.**

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'accès au droit de préemption soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- (6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).
- (13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

(16) – Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Si la déclaration n'est pas faite, elle serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :

1° Entre ascendants et descendants ;

2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;

3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;

4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :

– maintien de l'usage actuel

– ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

(21) – Signataire autre que le propriétaire.

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.

Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

 Pour en savoir plus

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 041-214100430-20240213-D02_2024-AI



DÉCISION N°03-2024

PRÉEMPTION D'UN BIEN sans réserve SIS Les Cras 41130 Châtillon-sur-Cher (parcelles 0F811-812-813-815)

Le maire :

Vu l'article L.2221-22 (ou L.5211-10) du Code des collectivités territoriales,

Vu les articles L.210-1, L.213-3, L.300-1, L.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 portant délégation au maire pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération communautaire en date du 30 juin 2021 instituant et déléguant le droit de préemption urbain aux communes sur l'ensemble de leur territoire à l'exception des zones ayant une vocation économique,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24/01/2024 relative au bien sis Les Cras 41130 Châtillon-sur-Cher appartenant à M. Frank MEUNIER et M. Régis MEUNIER cadastré 0F811-812-813-815 au prix de 452 euros+ frais d'acte,

Considérant la tension immobilière importante et le manque de biens locatifs sur la commune de Châtillon-sur-Cher,

Article 1

Décide de préempter le bien situé Les Cras 41130 Châtillon-sur-Cher, cadastré 0F811-812-813-815, d'une surface de 2260 m² aux conditions financières suivantes, soit une offre d'acquisition au prix de 452 euros (*QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX EUROS*) + *frais d'acte*.

Article 2

Décide de créer une servitude de passage sur les parcelles F813-815 au profit des propriétaires des parcelles F818-819-820-821-826-2996 avec passage par tout moyen (à pied et en véhicule) à toute heure tous les jours.



Article 3

La préemption est faite aux conditions financières de la déclaration d'intention d'aliéner ; en conséquence, la vente est parfaite. L'acte de vente devra donc être régularisé sous le délai de trois mois.

Article 4

Cette décision sera notifiée à Maître Charlotte ACIN et Messieurs Frank et Régis MEUNIER (*les propriétaires*).

Article 5

Il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Ampliation sera transmise à M. le préfet.

Fait à Châtillon-sur-Cher le 13 février 2024

NB : Le délai de recours auprès du tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Copie conforme au registre
Châtillon-sur-Cher, le 13 février 2024

Le Maire,
Alain POMA





DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

N° dossier	Reçu le	Nom-adresse Propriétaire	Nom-adresse mandataire	Adresse du bien	Référence cadastrale	Nom-Prénom Acquéreur	Transmission Services Fiscaux
5/2024	24/01/24	M. MEUNIER Franck M. MEUNIER Régis	Me Charlotte ACIN	Les Cras	F 811-812-813 - 815	GFR MEUNIER DUPUY	05/02/24

NB : les parcelles F 811-812-813 sont situées en zone UB (soumis au DPU) et en zone A (agricole) (non soumis au DPU) au PLUi
la parcelle F 815 est située en zone UB (soumis au DPU)

Châtillon-sur-Cher, le 05/02/24

Le Maire,
Alain POMA



Réunion commission	Prix proposé	Application D.P.U.	Transmission Notaire	Transmission Services Fiscaux
08.02.24	452.00 € + frais d'acte	<i>oui</i>	12.02.24	12.02.24

Châtillon-sur-Cher, le 12/02/2024

Le Maire,
Alain POMA



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 041-214100430-20240213-D03_2024-AI

RESU

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
 Reçu en préfecture le 19/02/2024
 Publié le 19/02/2024
 ID : 041-214100430-20240213-D03_2024-AI



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [🔗](#)

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
 - Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- Demande d'acquisition d'un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ____/____/____ N° d'enregistrement : _____
 Prix moyen au m² : _____

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1 : MEUNIER Prénom 1 : Franck

Profession 1 (facultatif) (6) : gérant de société

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom : _____ Prénom : _____

Profession 1 (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination : _____ Forme juridique : _____

N° SIRET : _____

Nom d'usage du représentant : _____ Prénom du représentant : _____

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : 2 et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Voie : 1 rue des Veaux [REDACTED]

Lieu-dit : [REDACTED] Localité : STRASBOURG [REDACTED]

Pays : [REDACTED] Division territoriale (si international) : [REDACTED]

Code postal : 67000 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Téléphone (facultatif) : [REDACTED] Indicatif (facultatif) : [REDACTED]

Adresse électronique (facultatif) : [REDACTED]@ [REDACTED]

B - Situation du bien**Adresse précise du bien**La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? Oui Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Type de voie : [REDACTED] Nom de la voie : Lieu-dit Les cras [REDACTED]

Lieu-dit : LES CRAS [REDACTED]

Localité : CHATILLON-SUR-CHER [REDACTED]

Code postal : 41130 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 00ha 22a 60ca [REDACTED]**Références cadastrales de la parcelle**

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	F	811	LES CRAS	CHATILLON-SUR-CHER	00 ha 04 a 45 ca
	F	812	LES CRAS	CHATILLON-SUR-CHER	00 ha 03 a 90 ca
	F	813	LES CRAS	CHATILLON-SUR-CHER	00 ha 13 a 70 ca

① Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) Oui Non**C - Désignation du bien****Immeuble** Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : [REDACTED]

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : 1/1 [REDACTED]

Nature des droits cédés Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
2 205 M ²			55 M ²		
Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

 Bâtiments vendus en totalité (11) :

 Surface construite au sol (m²) : Surface utile ou habitable (m²) :

 Nombre de : Niveaux Appartements Autres locaux

Caractéristiques du bien (division en volumes)

 Vente en volumes N° des volumes :

Caractéristiques du bien (copropriété)

 Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés :

 Le bien est achevé depuis : Plus de 4 ans Moins de 4 ans

 Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : Plus de 10 ans Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

 Bien situé dans un lotissement ? Oui ⓘ Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.

 Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : Nombre de parts cédées :

Désignation des droits : Nombre total de parts :

Nature :

Numéro des parts :

 La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? Oui Non

D - Usage et occupation (14)

Usage ⓘ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

 Habitation Professionnel Commercial Agricole

 Autre (préciser) :

Occupation

- Par le(s) propriétaire(s)
 Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.
 Sans occupant
 Autre (préciser) : [REDACTED]

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
 Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : Oui Non

Préciser la nature : [REDACTED] Indiquer si rente viagère antérieure : Oui Non

F - Modalité de la cession ou de la donation**1 - Vente amiable**

Prix de vente hors commission (en chiffres) : [REDACTED] (en lettres) : [REDACTED]

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : [REDACTED]

Évaluation hors commission (en chiffres) : [REDACTED] (en lettres) : [REDACTED]

Dont éventuellement inclus : Mobilier : [REDACTED] Autres : [REDACTED]

Vente indissociable d'autres biens : Oui Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

[REDACTED]

Modalité de paiement

Comptant à la signature de l'acte authentique À terme (préciser) :

[REDACTED]

Si commission, montant : [REDACTED] TTC HT

À la charge de : Acquéreur Vendeur

Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

[REDACTED]

Évaluation de la contrepartie : [REDACTED]

Rente viagère Montant annuel : [REDACTED] Montant comptant : [REDACTED]

Bénéficiaire(s) de la rente :

[REDACTED]

Droit d'usage et d'habitation Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : [REDACTED]

Autres modalités de transfert

Échange

Désignation des biens reçus en échange :

[REDACTED]

Montant de la soufte le cas échéant : [REDACTED]

Propriétaires contre-échangistes :
[REDACTED] Apports en société

Bénéficiaire : GFR MEUNIER-DUPUY Estimation du bien apporté : 452 euros + frais d'acte

 Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : [REDACTED] Estimation des locaux à remettre (dation) : [REDACTED]

 Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : [REDACTED]

2 - Adjudication (16)

 Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : [REDACTED] Montant de la mise à prix : [REDACTED]

Lieu de l'adjudication :
[REDACTED]

3 - Donation (17)

 Oui Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage

Prénom

[REDACTED] [REDACTED]

Profession : [REDACTED]

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

[REDACTED] [REDACTED]

Dénomination

Forme juridique

GFR MEUNIER-DUPUY

GROUPEMENT FONCIER RURAL

N° SIRET
[REDACTED]

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : [REDACTED]

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : [REDACTED]

Numéro : [REDACTED] Voie : 6 rue du Faisan [REDACTED]

Lieu-dit : [REDACTED] Localité : STRASBOURG

Pays : [REDACTED] Division territoriale (si international) : [REDACTED]

Code postal : 67000 [REDACTED] BP : [REDACTED] Cedex : [REDACTED]

Téléphone (facultatif) : [REDACTED] Indicateur (facultatif) : [REDACTED]

Adresse électronique (facultatif) :
[REDACTED]@[REDACTED]



Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (acquéreur) (19) :

- 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).
- 3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Fait à : Poitiers

Le : 22 janvier 2024

Signature et cachet s'il y a lieu

OFFICE 21 Notaires associés
 21 bis, rue de Chaumont
 86011 POITIERS

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage
ACIN

Prénom
Charlotte

Qualité
Notaire associée

Adresse électronique :
constance.pelletier.86001 @ notaires.fr

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 21 Bis Voie : rue de Chaumont

Lieu-dit :

Localité : Poitiers Pays :

Code postal : 86011 BP : 30455 Cedex :

Téléphone : 05.49.62.99.00 Indicatif si international) : +

I - Observations

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

La Commune souhaite
faire valoir son droit de
préemption urbain

Châtillon-sur-Cher, le 08 02 24



Le Maire,
A laun POMA

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle sa superficie : **A SUPPRIMER AVANT IMPRESSION : Annexe à retrouver complétée automatiquement dans un autre courrier.**

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)
	F	815	LES CRAS	CHATILLON-SUR-CHER	1705

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficie totale (m ²)

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'accès soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- (6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).
- (13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

(16) – Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication doit être obligatoirement établie. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :

- 1° Entre ascendants et descendants ;
- 2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
- 3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
- 4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :

- maintien de l'usage actuel
- ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

(21) – Signataire autre que le propriétaire.

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.

Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

[i](#) Pour en savoir plus

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

Département :
LOIR ET CHER

Commune :
CHATILLON SUR CHER

Section : F
Feuille : 000 F 04

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 22/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 041-214100430-20240213-D03_2024-AI

Cadastrale 10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.71.51 -fax
sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 041-214100430-20240213-D03_2024-AI



